

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence le 16 juin 2025.

Le comité national suit attentivement les conséquences opérationnelles au niveau de la DSNA de la crise au Moyen-Orient, notamment les demandes de capacité supplémentaire formulées par le *network manager*. Dans ce contexte, le comité national souligne les efforts déjà engagés par les contrôleurs aériens pour écouler un trafic estival déjà record et sera vigilant à ce que ces mesures restent limitées dans le temps et aux événements exceptionnels actuels. Cette situation met en avant, une fois de plus, le professionnalisme des contrôleurs qui ne peuvent que s'enorgueillir de la gestion des différentes crises présentes et passées, et ce malgré un climat social délétère et un contexte d'attaques incessantes, en interne comme en externe.

Le comité national se félicite de la publication du nouveau décret entérinant la baisse du service minimum, conformément aux engagements obtenus par le SNCTA dans le cadre de la mise en place de la déclaration préalable. Cette mesure, qui reposait jusque-là sur une note de la DSNA, vient ainsi renforcer le droit de grève des contrôleurs, combat ininterrompu du SNCTA depuis 60 ans. Ce droit constitutionnel, très souvent attaqué en réponse à des mouvements sociaux incompris, au calendrier inadapté ou aux revendications inaudibles du politique ou de la société, retrouve enfin toute sa force et sa légitimité.

Le comité national appelle à l'ouverture rapide d'un espace de dialogue social afin d'examiner la question de l'inflation de l'année 2024 dans le cadre d'une négociation apaisée. La revendication d'un rendez-vous annuel traitant l'inflation dans le cadre des accords de performance européens s'impose comme une mesure de gestion adaptée aux spécificités du financement de la DSNA et à ses futurs enjeux.

Le comité national enjoint à la DSNA de donner des signes forts de confiance en ses contrôleurs sur le sujet de la badgeuse, notamment sur la biométrie. Leur professionnalisme n'est plus à démontrer et doit être maintenant reconnu par l'encadrement national.

Adopté à l'unanimité